

- BACHELOR EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES, PILIER HISTOIRE DE L'ART
- MASTER EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES, SCIENCES HISTORIQUES - HISTOIRE DE L'ART
- MASTER EN ETUDES MUSEALES

PROCÉDURE EVALUATIONS INTERNES

1. Présentation
2. Validation
3. Formes de l'évaluation interne et délais
4. En cas d'échec
5. En bref, que faire ?

1. **Présentation**

L'évaluation interne est la validation d'un enseignement organisé par le responsable de l'enseignement. La forme de validation des enseignements est indiquée sur le plan d'études et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un changement.

2. **Validation**

L'étudiant.e doit impérativement être inscrit.e à l'enseignement concerné sur IS-Academia et le suivre régulièrement pour pouvoir prétendre participer à l'évaluation. L'évaluation interne peut se présenter sous différentes formes (point 3). Le responsable de l'enseignement est libre de choisir la forme de son évaluation interne. La note est insérée dans le système informatique IS-Academia au plus tard 3 mois après l'évaluation interne.

Tout travail, et quelle que soit sa forme (exception pour la Rédaction d'une notice d'œuvre), doit respecter les normes scientifiques et les consignes rédactionnelles de l'institut (disponibles sur le website de l'IHAM). L'étudiant.e n'oubliera pas de lire le guide « Plagier, c'est voler » de l'Université de Neuchâtel (disponible à cette adresse :

<http://www2.unine.ch/unine/etudes>) et tiendra compte des conséquences que pourrait entraîner une telle fraude.

3. **Formes de l'évaluation interne et délais**

L'évaluation interne peut prendre plusieurs formes, dont voici quelques exemples (liste non exhaustive) :

- Test écrit tout au long du semestre ou lors de l'une des dernières leçons de l'enseignement
- Exposé(s) oral/oraux et dossier écrit
- Dossier écrit à rendre à la fin de l'enseignement
- Autre

La/les date.s de/des évaluation.s est/sont fixée.s par le responsable de l'enseignement au début du semestre et figure.nt dans la fiche descriptive. Elle/s ne peut/vent être modifiée.s. En cas de test écrit tout au long du semestre (ou similaire), la forme de l'évaluation sera indiquée en lieu et place de la date précise. Les évaluations peuvent être organisées sur tout le semestre - **jusqu'au 31 janvier pour le semestre d'automne et jusqu'au 31 juillet pour le semestre de printemps mais en dehors de la session d'examens.**

4. **En cas d'échec**

Si l'évaluation interne est jugée insuffisante, l'étudiant.e ne doit pas se réinscrire sur IS-Academia. Le responsable de l'enseignement (ou la secrétaire d'institut) introduit les notes dans IS-Academia et informe par mail les étudiants-tes que les notes seront consultables dès le lendemain. La date du rattrapage sera communiquée aux étudiants par le responsable de l'enseignement.

Bachelor en lettres et sciences humaines, pilier histoire de l'art et Master en lettres et sciences humaines, sciences historiques - histoire de l'art :

- La mention « échec » sera introduite à tout.e étudiant.e absent.e le jour du rattrapage et qui n'aurait pas de justificatif valable (certificat médical, etc.).

Master en études musicales :

- Dans le cadre d'un module, l'étudiant.e a le choix de participer ou non au rattrapage si la note obtenue est 3 ou 3.5. Il est de la responsabilité de l'étudiant.e d'annoncer au responsable de l'enseignement s'il souhaite ou non y participer. Il/elle a un délai d'une semaine pour informer l'enseignant - le délai court à partir de la date d'envoi du mail lié à la saisie de la note dans IS-Academia.

Suite au rattrapage, l'enseignant responsable transmet les résultats au secrétariat de la FLSH qui procède à la saisie des notes dans IS-Academia.

En cas de nouvel échec, se référer au Règlement d'études et d'examens de la Faculté des lettres et sciences humaines en vigueur :

(http://www2.unine.ch/unine/faculte_des_lettres_et_sciences_humaines)

5. **En bref, que faire ?**

- S'inscrire à l'enseignement sur IS-Academia
- S'inscrire sur le portail des cours Moodle
- Suivre régulièrement l'enseignement et passer l'évaluation
- Le résultat est inséré au plus tard 3 mois après l'évaluation interne